

## La conservation et la restauration des paysages en Afrique de l'Ouest

Camille Pomerleau  
Gérard Sournia  
Charles Rouchouse

L'Alliance mondiale pour la nature (UICN) fondée en 1948, est une union d'Etats, d'organismes de droit public, d'organisation non-gouvernementales et de membres affiliés soucieux de prendre les mesures qui garantiront la pérennité de l'environnement naturel<sup>1</sup>...

Les quarante années d'existence de l'UICN ont été marquées par l'apparition de tendances nouvelles, plus ou moins marquées selon les époques, qui ont contribué à assurer une évolution continue de l'organisation.

Cette évolution de l'UICN a abouti, récemment, à un changement profond de son approche de conservation : la stratégie classique de "protection" a été remplacée par une stratégie de "gestion" rationnelle des ressources vivantes, intégrant et favorisant le développement de l'humanité.

\*  
\* \*

Cette nouvelle philosophie s'est traduite par la publication en 1980 de la Stratégie mondiale de conservation, produite avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Fonds mondial pour la nature (WWF), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

<sup>1</sup> On trouvera, à la fin de ce texte, un complément d'information sur l'UICN, son organisation et ses objectifs.

Cette stratégie a été largement diffusée, et elle est devenue le document de base du mouvement de la conservation de la nature à l'échelle mondiale. Elle vise trois objectifs fondamentaux :

- maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie,
- préserver la diversité génétique,
- veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

\*

\* \*

Le principe de la protection de la nature se voit donc prolongé par celui de la gestion rationnelle des ressources naturelles au profit des populations. Cette nouvelle approche accorde donc nécessairement une importance fondamentale à l'habitat naturel (eau, sol, air, végétation) ou, si l'on préfère, *au paysage*...

## 1. Les aires protégées, gardiens du paysage

L'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest sont, à des degrés divers, dotés d'espaces protégés dont la plupart ont été classés au cours de la période coloniale (à partir de 1930) et renforcés pendant les dix dernières années qui ont précédé les indépendances.

Les plus connues de ces aires protégées sont situées dans les zones sahélo-soudanienne et franchement soudanienne des pays concernés : il s'agit principalement du Parc National du W (Niger et Burkina Faso), de l'ensemble constitué par le bloc centré autour de la Réserve de faune de l'Arli (au Burkina), des Parcs nationaux de Zakouma (au Tchad), du Niokolo Koba (au Sénégal), de la Boucle du Baoulé (au Mali)... Avant les indépendances, aucun espace protégé notable n'existait dans la zone proprement sahélienne.

Exprimées en pourcentage du territoire occupé, les aires protégées couvrent entre 1,5 et 8 % de l'espace national ; ce taux doit être révisé à la baisse, si l'on ne tient compte que des espaces protégés répondant aux définitions internationales des critères de classement et surtout de protection.

Le *Sénégal* est le pays de la zone concernée où la diversité des écosystèmes protégés est la plus complète et où la présence sur le terrain des services compétents est la plus tangible.

La *Mauritanie* quant à elle, ne possède qu'un seul Parc National (celui du Banc d'Arguin).

Le *Mali*, malgré un nombre plus important d'espaces protégés existants, n'assure qu'une très faible gestion et qu'une très partielle

protection de ses aires. La situation pourrait être jugée assez voisine au Tchad, si nous n'avions pas l'obligation de tenir compte de la situation particulière vécue par ce pays.

Le Niger et le Burkina Faso, qui sont en train de créer ou de restructurer un réseau d'aires protégées, pourraient être considérés comme se situant dans une catégorie intermédiaire (et à laquelle le Tchad pourrait être rattaché par certains aspects) entre le Sénégal et les autres pays ; mais ils bénéficient d'un avantage indéniable, celui de pouvoir prendre en compte, dès la conception de leur réseau, l'ensemble des paramètres qui sont recommandés pour la gestion rationnelle des aires protégées et dans lesquels les préoccupations socio-économiques constituent un des éléments aussi fondamental que ceux qui concernent la conservation proprement dite.

La grande vague de classement a eu lieu en Afrique de l'Ouest dans les années 1930 et s'est poursuivie avec un certain ralentissement durant les années 1950.

En dehors de certains cas spécifiques, économiques (comme les forêts du Rail au Sénégal) ou de protection (des eaux, des sols, des espèces végétales et animales rares...), on a cherché à classer là où cela posait le moins de problèmes sur le plan humain. C'est-à-dire que ces aires protégées se trouvent *dans des régions peu peuplées* :

- soit pour des raisons historiques :
  - zones tampons entre plusieurs peuples,
  - zones ayant été le théâtre de conflits locaux,
- soit pour des raisons d'ordre écologiques ou géographiques :
  - maladies (tsé-tsé, mais surtout onchocercose),
  - pauvreté ou appauvrissement des sols à la suite d'une longue et ancienne exploitation agricole,
  - absence de ressources en eau.

D'une manière générale, il s'agit de régions où l'installation et/ou la réinstallation ont été entravées par des contraintes diverses. Parmi celles-ci, les plus caractéristiques sont : le Sénégal Oriental, le sud-ouest du Mali, le sud-est et le sud-ouest du Burkina Faso. Ces régions non perturbées, ou n'ayant été que très anciennement perturbées, étaient de ce fait relativement riches en faune, et constituaient des sites de protection idéaux...

Pour bien comprendre l'esprit qui a guidé ces classements, il convient de rappeler l'objectif des forestiers et l'ambiance générale de l'époque : les autorités coloniales, frappées par le caractère dégradant, pour l'environnement, des méthodes de culture (malgré la faiblesse des densités de population) ont chargé l'administration

forestière de prendre, essentiellement, des mesures de conservation à l'égard de certaines régions boisées.

Depuis, de longues années de sécheresse ont mis en valeur un autre phénomène dont peu d'observateurs avaient réellement pris conscience jusqu'alors : les parcs et réserves ont joué un rôle de frein, de barrière, en assurant l'inviolabilité de milieux naturels restés relativement intacts, comparativement aux dégradations subies par les régions non protégées et soumises aux pressions anthropiques incontrôlées. Ainsi est des plus en plus reconnu le rôle de "tampon écologique" joué par les aires protégées...

Toutefois, ce rôle n'a pas encore été totalement perçu, ni pris en compte par les Etats et par les organisations internationales dans leurs plans et stratégies de lutte contre la sécheresse. Or, compte tenu du fait que les aires protégées ont en maints endroits permis d'assurer la protection des sources, des nappes phréatiques et, d'une manière plus générale, des bassins versants de nombreux cours d'eau de la zone sahélo-soudanienne, et qu'elles ont également permis une protection correcte de la couverture végétale, non seulement leur maintien en l'état est une garantie pour l'avenir mais encore elles peuvent être utilisées comme une base de départ en vue de reconquérir des régions dégradées (progression suivant "le principe de la tache d'huile").

A ce titre, leur présence et leur protection peuvent être assimilées à une forme de lutte contre la "désertification".

La réhabilitation de la forêt classée de Nazinga est un excellent exemple d'une telle stratégie : elle a pu être menée à bien grâce à l'utilisation de techniques simples, adaptées aux besoins et aux conditions locales, peu onéreuses et aisément reproductibles...

## 2. Un paysage restauré, le Ranch de Nazinga

Avant la grande sécheresse de la fin des années 60 et du début des années 70, la région de Nazinga, au sud-ouest du Burkina Faso, était essentiellement habitée par une ethnie d'agriculteurs, de chasseurs et de pêcheurs : les Gouroumssi.

Les années de sécheresse ont très sensiblement modifié les données sociales. Les pasteurs peuhl, auparavant très rares dans le secteur, ont commencé à affluer : à cette arrivée nouvelle, il convient d'ajouter les Ashanti et les Haoussa, qui vinrent pratiquer respectivement la chasse et la pêche.

Les conséquences de cette invasion, combinée à la rigueur nouvelle des conditions climatiques, se sont fait rapidement sentir : les populations de faune sauvage ont connu une brusque diminution, les plans d'eau ont été surexploités et taris dans certains cas et l'habitat s'est dégradé, à tel point que le territoire a peu à peu été abandonné.

En 1979, une ONG canadienne en collaboration avec le Gouvernement du Burkina, initiait un projet pilote de ranch de gibier, sur plus de 100 000 ha, visant à favoriser la conservation et la mise en valeur du cheptel sauvage, beaucoup plus adapté et résistant aux rigueurs climatiques que le bétail domestique.

Ce projet de ranch de gibier, le premier du genre en Afrique de l'Ouest, avait également comme objectif une association et une participation étroite des populations villageoises limitrophes qui devaient être, dans l'esprit des promoteurs du projet, les premiers bénéficiaires des retombées socio-économiques engendrées par le ranch.

Les volets les plus importants de ce projet ont été la lutte anti-braconnage, la création de nombreux points d'eau et la construction de routes.

La lutte anti-braconnage s'est d'abord concentrée sur les activités illégales des "étrangers" venus principalement du Ghana voisin. Cette lutte a fait appel à la collaboration des villageois burkinabé intéressés à éloigner de leur terroir les dilapidateurs de leurs biens. Cette première étape a été également un point déterminant dans le succès de la deuxième phase de la lutte anti-braconnage : celle visant à contrôler le braconnage local.

La deuxième activité a été celle de la construction de nombreux petits barrages permettant de multiplier les points d'eau permanents au bénéfice direct des populations animales, mais également au bénéfice de la nappe phréatique superficielle et, par voie de conséquence, du couvert végétal.

La petite et la grande faune ont donc profité de meilleures conditions d'abreuvement et d'alimentation à longueur d'année, et les populations animales ont prospéré. Un résultat inattendu a été la recolonisation importante des retenues d'eau par les poissons ce qui a permis aux villageois de reprendre leurs activités traditionnelles de pêche, source de protéines animales et de ressources pécuniaires. Les populations de crocodiles se sont également si bien restructurées qu'il est à l'heure actuelle envisagé d'en débiter l'exploitation commerciale.

Profitant de la sécurité et des bonnes conditions d'habitat que leur procure la réserve de Nazinga, les troupeaux d'éléphants du Parc national de Pô se sont établis dans la réserve où ils fréquentent entre autres une mare à proximité des installations du parc. La population d'éléphants du ranch de Nazinga constitue, avec son effectif de près de 500 individus, la plus importante concentration de cette espèce en Afrique de l'Ouest<sup>1</sup>.

Nazinga est la démonstration que le milieu naturel possède une forte capacité de régénération, et que des interventions somme toute légères mais bien menées peuvent constituer l'amorce d'une rapide restauration du paysage. Le projet est également en voie de démontrer que les populations villageoises sont aptes à collaborer, pour peu qu'elles soient impliquées dès le départ, et qu'elles comprennent bien les bénéfices à court et à long terme qu'elles peuvent retirer d'un milieu non-dégradé et exploité de façon rationnelle.

### **3. Un paysage à réhabiliter, la Réserve de Popenguine**

Le massif du Cap de Naze, situé sur la Petite Côte, à 40 km au sud-ouest de Dakar par voie maritime (14°32'N - 17°06'O), constitue la partie essentielle de la toute nouvelle Réserve naturelle de Popenguine, qui s'étend sur une superficie totale de 1 009 ha.

Il se caractérise par un promontoire rocheux très pittoresque, face à la mer, qui s'étend le long de la côte sur une distance de 1 800 mètres. Sur son versant maritime, il forme un cahot rocheux rehaussé dans le secteur nord par d'importantes falaises. La plage de sable, déposée par les courants marins, et les éboulis partiellement immergés, isolent les falaises de l'érosion marine, l'érosion terrestre étant dominante dans ce paysage côtier.

Le Cap de Naze révèle, à distance, une masse compacte dont le profil en nez très caractéristique contraste étrangement avec la monotonie de ce littoral sableux<sup>2</sup>... Cet aspect étonnant ne pouvait

---

<sup>1</sup> Outre les résultats spectaculaires de régénération du milieu et des populations animales que montrent la réserve de Nazinga, le cadre particulier de cette réserve a permis la réalisation d'un grand nombre d'études scientifiques portant entre autres sur des recensements biologiques mais aussi sur la capacité de support de l'habitat.

<sup>2</sup> Avec sa cote d'altitude de 74 mètres, ce site était bien connu des navigateurs portugais des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; dans les relations de voyages du Capitao Francisco de Lamos Coehlo (1669), il est évoqué sous le nom de l'époque "*Cabos*

manquer d'intervenir dans le processus de balisage géographique, au cours du déroulement de la migration avienne sur la Petite Côte.

Lorsque la prospection et l'étude du Cap de Naze a commencé en 1981, ce massif donnait la pénible impression d'une nature aride : il inspirait un sentiment d'austérité et son espace semblait dépourvu de toute forme de vie. La pression humaine et pastorale était parvenue à son stade ultime, le processus de dégradation avait pratiquement atteint un seuil d'irréversibilité écologique... Une protection était devenue nécessaire et urgente pour sauvegarder ce site, sans doute le plus attractif de toute la Petite Côte.

Un projet de mise en réserve a été réalisé sous les instances de l'ORSTOM au Sénégal. Ce dossier ayant reçu l'agrément des autorités sénégalaise, le décret portant création de la Réserve de Popenguine (englobant essentiellement le Cap de Naze) a été adopté le 13 mai 1986 à Dakar. Par la suite, l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) a collaboré avec la Direction des Parcs nationaux du Sénégal pour l'ouverture et la mise en oeuvre de cette nouvelle Réserve... A cette même période, un contact était établi avec la récente Délégation régionale de l'UICN à Dakar, qui devait conforter la suite de cette réalisation.

Ce projet de protection reposait sur une argumentation bien appropriée au site, fondée sur quelques critères d'ordre scientifique et écologique, pédagogique et touristique. Les objectifs de conservation furent envisagés suivant les catégories et critères de gestion de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'UICN et des différents programmes internationaux qui se préoccupent de la préservation des milieux :

- maintenir la spécificité écologique et la réglementation environnementale,
- protéger et valoriser le site panoramique du Cap de Naze,
- reconstituer la couverture végétale,
- enrayer l'érosion et conserver les sols,
- soutenir la recherche scientifique et l'éducation,
- permettre une forme de tourisme sélectif, orienté sur la découverte de la nature africaine.

---

*dos Mastros*", et il apparaît également sur certains documents géographiques très anciens.

C'est dans un tel contexte qu'il est prévu :

1°) de construire un ouvrage de retenue des eaux de pluie et de gestion des eaux marines, afin de reconstituer une lagune qui permettra aux espèces migratrices et autres de bénéficier pendant toute la saison sèche de bonnes conditions de repos et de développement,

2°) d'ériger un observatoire (mirador) qui permettra une certaine surveillance du site mais qui sera principalement utilisé pour assurer un bon suivi de l'avifaune et accompagnera ainsi les programmes scientifiques en cours,

3°) d'équiper les gardes en matériels documentaires et en moyens d'information,

4°) de s'engager dans une politique d'appui pédagogique et de sensibilisation des enfants des écoles de la région, et ce en s'inspirant du projet UICN (Walia) au Mali, qui connaît un vif succès dans le domaine de l'éducation environnementale.

Le développement de la Réserve naturelle de Popenguine se réalise sous une forme originale et très novatrice, en coopération avec les populations riveraines des villages de Guéréo et de Popenguine situés, respectivement, au sud et au nord du massif du Cap de Naze<sup>1</sup>.

Après seulement deux années de protection, on peut constater déjà une très nette amélioration de la couverture végétale sur l'ensemble de la Réserve, à la faveur évidemment des deux dernières saisons des pluies qui se sont déroulées dans des conditions très satisfaisantes. Avec l'espoir que ces conditions climatiques se maintiennent dans les trois prochaines années, le processus de conservation redonnera à moyen terme une physionomie normale à ce paysage...

Dans le cadre d'une reconstitution de certains aspects d'un milieu naturel fortement dégradé, il est prévu à court terme une action particulière sur l'espace lagunaire situé au nord du Cap de Naze. Ce secteur, comme celui qui subsiste dans la même forme au sud du massif, était autrefois un large réceptacle des eaux de ruissellement provenant de l'intérieur du massif lors de la saison des pluies ; un exutoire naturel au niveau de l'estran, régulait sur la mer les eaux

---

<sup>1</sup> Pour conforter ce mode d'action, le Conservateur de la réserve innove actuellement une procédure d'assistance technique avec la création d'un Conseil de gestion : cet organe consultatif permettra d'assister le Conservateur dans la prévision et la mise en oeuvre des réalisations sociales, techniques et scientifiques.



excédentaires tout en conservant en amont le potentiel d'eau dormante propice à la présence de nombreux limicoles et ardéidés. Ce petit système hydro-côtier s'est détérioré progressivement avec la déformation et la dégradation de l'ensemble de la strate végétale, engendrant des eaux de ruissellement à caractère torrentiel qui modifièrent les paramètres de ce milieu lagunaire.

Actuellement la restauration du domaine végétal est en bonne voie et la conservation des sols est en nette amélioration ; dans ce contexte, maintenant favorable, l'édification d'une digue artisanale est envisagée à la limite supérieure de l'estran. Cette disposition permettra de gérer les eaux lagunaires et de retrouver, à terme, un biotope humide bien intégré au système du Cap de Naze. Cette réalisation sera mise en oeuvre avec le concours des populations locales et l'assistance financière internationale.

Le processus de conservation de ce massif se réalise donc progressivement sous la forme d'un développement original suivant trois principaux axes : social, technique, et scientifique.

Sur le plan social, une action remarquable de sensibilisation est en cours, animé à la fois par l'équipe des Parcs nationaux avec le concours très actifs de certaines personnalités locales, notamment les enseignants et les animateurs de collectivités locales. Dans l'avenir, une ouverture sur un tourisme sélectif est envisagé dans le cadre de la Réserve sous la forme d'une initiation à la découverte et à l'observation d'un milieu naturel africain.

Compte tenu des résultats obtenus durant ces deux années de conservation, *les initiatives scientifiques*, spécifiques à la Réserve, peuvent se concrétiser à très court terme.

Le Cap de Naze est en voie, tout naturellement, de devenir un observatoire ornithologique présentant un intérêt particulier aux passages de la migration des espèces du système paléarctique afro-tropical et il peut servir de base de travail pour développer certains travaux ornithologiques. L'exemple en cours étant l'étude de la migration de l'espèce *Monticola solitarius* (merle bleu). Par ailleurs, il est envisagé à terme une réintroduction d'espèces animales plus variées (petites antilopes). De même, et suite à une récente visite effectuées par deux chercheurs primatologues de l'ORSTOM, il est envisagé de lancer une étude sur certaines espèces de singes (*Erythrocebus patas* notamment) qui évoluent sur le massif.

En complément à ces projets scientifiques, un aménagement approprié est envisagé pour favoriser également une activité à vocation pédagogique et documentaire dans le cadre scolaire et universitaire. Ce volet d'activité sera complémentaire du projet en

cours d'élaboration à l'Antenne ORSTOM de Mbour pour une formation plus spécialisée, portant sur l'étude, la protection, la conservation de la faune et du milieu naturel au Sénégal et en Afrique de l'Ouest.

\*  
\* \*

Le maintien de la diversité biologique, si importante pour l'avenir de l'humanité, ne peut se faire que par la conservation et la gestion rationnelle des milieux naturels.

Le paysage, défini comme un espace occupé par l'homme, est donc au centre des préoccupations de la Conservation de la Nature puisqu'il ne peut plus être question de soustraire aux populations africaines, aux prises avec la raréfaction des terres productives, de grandes étendues dont elles ne peuvent retirer aucun bénéfice immédiat... La Conservation de la Nature doit donc s'orienter vers la conservation et la restauration des milieux tout en assurant la possible exploitation des ressources naturelles sur une base durable. Il est à souhaiter, par ailleurs, que les agents de développement (gouvernements, bailleurs de fonds, organisations internationales) réalisent que la réciproque est également vrai : il ne peut y avoir de développement durable sans conservation et gestion rationnelle des ressources naturelles.

Le paysage, synonyme de terroir, est donc au coeur de la Conservation de la nature... et de l'avenir de l'Homme ! Il est à espérer que les travaux d'analyse et de suivi des paysages ouest-africains participent à cet effort de conservation et de restauration du milieu naturel en Afrique de l'Ouest.

## L'UICN ?

L'UICN est une organisation internationale créée en 1948, suite à une action conjointe de l'UNESCO, du Gouvernement Français et de la Ligue Suisse de la Protection de la Nature.

La liste des membres de l'UICN comprenait en juin 1988 :

- 63 Etats <sup>1</sup>
- 127 organismes de droit public
- 382 organismes non gouvernementales nationales (ONG)
- 33 ONG internationales
- 29 membres affiliés

Ce total de 632 membres répartis dans 120 pays assure à l'UICN une représentativité structurelle et géographique qui lui confère une réelle capacité à bien remplir sa mission de chef de file de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles à l'échelle planétaire.

L'UICN, en tant qu'organisation internationale, poursuit les objectifs suivants :

- évaluer le statut des ressources naturelles renouvelables, les tendances de leur utilisation et les politiques régissant leur gestion,
- analyser les obstacles qui entravent une gestion plus efficace des ressources naturelles renouvelables et recommander des moyens de surmonter ces obstacles,
- encourager la prise de mesures, plus efficaces, de conservation des ressources naturelles renouvelables,
- susciter une prise de conscience accrue des relations étroites qui unissent la conservation de la nature, la survie à long terme de l'humanité et sa prospérité,
- faire rapport à la communauté de la conservation (membres de l'UICN et différents réseaux) sur les points mentionnés ci-dessus.

<sup>1</sup> En Afrique, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad sont membres de l'UICN alors que la Guinée-Bissau est en voie de le devenir. Au moment, où nous rédigeons ce texte le Burkina Faso vient d'annoncer son adhésion à l'UICN (avril 1989).